



PREUVE DE DEPOT N° 202100003

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL St-Simon
Lieu-dit St-Simon

09210 SAINT-YBARS

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :non

Ancien exploitant : GAEC de St-Simon St-Simon St-Ybars

Date effective du changement d'exploitant :1er avril 2019

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :non

Déclarant : EARL SAINT-SIMON

Date de la déclaration du changement d'exploitant :1er février 2021

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :.....

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.